

Primes à la casse pour les chaudières vétustes

Le groupe GDF Suez va mettre en place à partir du 1er avril une aide de 100 euros pour une chaudière basse température et de 250 euros pour une chaudière à condensation, et ce pour le changement de chaudières gaz naturel de plus de quinze ans. < Ce dispositif complète celui mis en place par le groupe pour le remplacement de chaudières à fioul par des chaudières au gaz, dispositif qui peut aller jusqu'à 400 euros >, ajoute-t-on chez GDF Suez. A l'Agence France Presse, on signale que "industriels et distributeurs estiment que la nouvelle prime pourrait leur permettre d'écouler 100 000 chaudières à gaz de plus cette année".

De son côté, la Fédération française des combustibles, carburants & chauffage (FF3C) vient d'annoncer, pour les chaudières fioul domestiques, une prime à la casse des chaudières vétustes jusqu'à plus de 500 euros (précisons qu'il s'agira de montants variables suivant les zones climatiques et le type d'équipement. < La profession prévoit d'aider ainsi, sur 2011, au remplacement de 40 000 chaudières >, souligne la FF3C. A noter par ailleurs qu'Auchan vient de lancer une grande campagne publicitaire pour promouvoir sa propre prime, "Eco Energie", lancée en 2010. Toutes ces primes, rappelons-le, sont directement liées au système des certificats d'économie d'énergie.

Par ailleurs, à partir du 1er avril, les clients de GDF Suez bénéficieront d'un bilan énergétique gratuit pour "mieux comprendre leurs consommations, identifier les économies réalisables et, le cas échéant, être accompagnés dans la réalisation des travaux nécessaires". Une équipe de conseillers spécialisés en efficacité énergétique sera mise en place à cet effet, précise-t-on chez GDF Suez. Par ailleurs, le groupe contribuera au Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements, destiné à aider les ménages propriétaires occupants en situation de précarité énergétique à mener à bien des travaux d'amélioration énergétique.

PAC géothermiques : recul de "5 à 10%" en Europe en 2010

En Europe, les PAC géothermiques constituent "la filière la plus dynamique actuellement au sein de l'énergie géothermique et, pour l'avenir, malgré des fluctuations dans sa croissance, c'est principalement sur ce secteur que le développement énergétique et économique de la géothermie se portera". C'est ce qui ressort d'une étude récente d'EurObserv'ER. Cette étude ajoute toutefois que, en 2010, le marché européen des PAC géothermiques a enregistré une baisse de "5 à 10%". Le parc européen installé, précise l'étude, a dû atteindre "péniblement" le million à fin 2010, contre quelque 903 000 unités à fin 2009 (784 000 un an plus tôt), dont 139 600 en France (contre 124 180 à fin 2008).

< La baisse actuelle du marché européen des PAC géothermiques s'explique principalement par des raisons conjoncturelles liées aux crises économique et immobilière >, analyse-t-on à EurObserv'ER. Les nouvelles constructions, de mieux en mieux isolées et nécessitant peu de puissance pour les besoins thermiques, ouvrent des marchés pour des appareils moins onéreux que les PAC géothermiques, et notamment pour les PAC aérothermiques, poursuit l'étude. < La crise économique limite les possibilités d'investissement de certains ménages qui se tournent donc vers des systèmes de chauffage moins chers que les PAC géothermiques, mais aussi moins efficaces >, constate l'étude. En ce qui concerne l'ensemble de la production européenne de chaleur d'origine géothermique, le chiffre 2010 est estimé à 14 611 MWth (contre 13 527 MWth en 2009).

Biomasse solide : 2,7 milliards d'euros en France

En 2009, dans l'Union européenne, la production d'énergie primaire issue de la combustion de la biomasse solide a atteint 72,5 Mtep (+3,2%), dont 9,8 Mtep (contre 9,5 Mtep) en France (hors DOM). C'est ce que vient d'estimer une étude d'EurObserv'ER. < Cette augmentation réalisée dans un contexte économique difficile s'explique par la volonté de nombreux pays européens de s'appuyer sur cette énergie pour atteindre leurs objectifs 2020, que ce soit pour la production d'électricité ou de chaleur, analyse-t-on à EurObserv'ER. Les plans d'action nationaux des pays européens en faveur des EnR ont, pour la plupart, accordé une place centrale à la biomasse solide pour réaliser les objectifs 2020. La plupart des pays membres de l'Union européenne ont confiance dans les potentialités de leurs filières biomasse. >

En biomasse solide, l'étude estime la consommation européenne d'énergie primaire (y compris importations nettes) à 76,3 Mtep en 2010 (contre 73,8 Mtep). Elle évalue le chiffre d'affaires de la filière européenne de la biomasse solide à plus de 26 milliards d'euros en 2009, soit l'emploi de près de 300 000 personnes. En France, cette filière de la biomasse solide et les activités connexes ont représenté en 2009 un chiffre d'affaires de 2,7 milliards d'euros (contre 2,9 milliards), avec approximativement 60 000 emplois directs ou indirects.